

RELEVÉ DE DÉCISIONS

CA du 12 Mai 2009

restreint aux enseignants-chercheurs de rang professeur et maître de conférence

Patrick Capolsini

Jean Marie Goursaud et Jean Michel Chapuis

Document n'ayant aucun caractère officiel et n'engageant que son auteur

Notes prises en séance

Représentants MCF : P. Capolsini, JM Chapuis, K. Maamaatuaiautapu, J. Munoz, S. Richaud, N. Schmitt

Représentants PR : P. Bianchini, M. Debene, JM Goursaud, P. Ortega, L. Peltzer

Absents : E. Conte (procuration L. Peltzer)

• Point 1 : Avis sur les candidatures enregistrées en vue du recrutement, par le biais de la délégation, d'un MCF en sections 31 et 32

- La loi LRU a supprimé les commissions de spécialistes et instauré des « comités de sélection » composés en vue de l'étude d'un poste précis. Toutefois la loi prévoit que dans le cas d'un poste ouvert à la délégation il n'y a pas de comité de sélection mais le CA restreint aux enseignants-chercheurs est compétent
- Délégation pour une durée de 2 ans (rappel : il faut l'accord des deux universités de départ et d'accueil)
- Remplacement du poste de Lila Gicquel (Chimie) partant en retraite en cette fin d'année universitaire
- 5 candidatures enregistrées :
 - Bombarda Isabelle, 43 ans, section 31, MCF à Marseille
 - Inguibert Nicolas, 41 ans, section 40/86, HDR et qualifié PR, MCF à Paris
 - Oger Jean Michel, 42 ans, section 40/86, MCF à Angers
 - Grougnet Raphaël, 34 ans, section 40/86, MCF à Paris
 - Jouvenot Damien, 31 ans, section 32, MCF à Grenoble

Avis des chimistes du laboratoire BIOTEM ayant consulté les dossiers et lecture des rapports par Phila Bianchini. Classement proposé par les chimistes : 1. Bombarda, 2. Grougner, 3. Oger, 4. Jouvenot, Inguibert non classé bien qu'ayant un excellent dossier mais trop éloigné des axes de recherche de l'équipe.

Tous ont montré un grand intérêt pour le poste mais certains n'ont pas encore d'indication de l'éventuel accord de leur université pour un départ.

P. Capolsini indique que, après étude des 5 dossiers et bien que n'étant pas chimiste, il avait lui-même classé Mademoiselle Bombarda en première position et Monsieur Grougner en seconde.

Classement sur le poste proposé par le CA restreint :

1. Bombarda Isabelle
2. Grougnet Raphaël

- 3. Oger Jean Michel
- 4. Jouvenot Damien

Unanimité.

• **Point 2 Avis sur les candidatures à l'avancement à la hors classe d'un MCF au titre de l'établissement**

- Pour mémoire : un poste il y a 3 ans attribué à B. Gille et un poste l'an dernier attribué à Christine Perez
- Candidature possible à la voie nationale (CNU) et/ou locale (établissement) **ou** spécifique (MCF ayant exercé des fonctions de Vice-président par exemple)
- Résultats niveau CNU non connus à ce jour pour toutes les sections
- collègue « promouvable » = échelon 7 de la classe normale + 5 ans dans le corps des MCF, tous les « promouvables » ont été destinataires d'un courrier les invitant à déposer un dossier
- **Bonne nouvelle** : Dans la foulée de la publication du nouveau statut des enseignants-chercheurs, le ministère a revu à la hausse ses ratios de postes à la HC en passant à 15% en 2009, 17,5 % en 2010 et 20% en 2011 (voir <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020552554&dateTexte=&categorieLien=id><http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020552554&dateTexte=&categorieLien=id>)
- 10 candidatures déposées (contre 6 l'an dernier) :
 - G. Bourgeois : Maths, échelon 9
 - P. Capolsini : Informatique, échelon 7
 - P. Favro : Lettres, échelon 7
 - A. Gicquel : Chimie, échelon 8
 - V. Larcade : Lettres, échelon 9
 - A. Moyrand : Droit, échelon 9
 - J. Munoz : Espagnol, échelon 7
 - A. Pfersmann, Lettres, échelon 8
 - YL Sage : Droit, échelon 9
 - L. Tumahai : Espagnol, échelon 7
- dossiers consultables par les membres du CA restreint auprès de la DRH.

- Marc Debene : explique que les critères et leur pondération doivent être explicités avec précision.
- Jean Munoz (juste avant de sortir) : selon lui les critères devant être pris en compte sont : l'implication dans l'enseignement, la recherche, l'administration mais aussi la vie étudiante (organisation de remises de prix aux étudiants, participation aux journées portes ouvertes ou aux présentations de l'UPF dans les lycées, ...)

Sortie de P. Capolsini et J. Munoz (tous deux personnellement concernés par ce point), les notes en vert ont été prises par Jean Marie Goursaud et Jean Michel Chapuis.

Notes de JM Goursaud et Jean Michel Chapuis :

Discussion sur les critères à retenir.

L'ancienneté doit être entendue dans l'institution (UPF). L'échelon doit être pris en considération dans une moindre mesure. L'implication dans l'UPF doit être appréciée en « moyenne » sur la durée d'activité et non sur les seules dernières années ou mois. Le critère de la production scientifique doit également tenir une place importante.

Au final, 4 critères ont été retenus par ordre décroissant d'importance :

1. Implication à l'UPF
2. Investissement en recherche
3. Ancienneté à l'UPF
4. Echelon

Etude des dossiers : La présidente procède à une présentation des carrières des candidats au sein de l'UPF. Les membres du CA sont invités à présenter aussi chaque candidat et à donner leur point de vue. Combinaison des différents critères retenus.

Passage au **vote à bulletin secret, 8 votants + 1 procuration** (Keitapu ayant quitté la salle avant le vote) : P Capolsini (5) est retenu devant A. Moyrand (2) et Y-L.Sage (1), 1 abstention.